

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie

**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève

**Band:** 2 (1924)

**Artikel:** L'enceinte romaine de Genève

**Autor:** Blondel, L.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727479>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

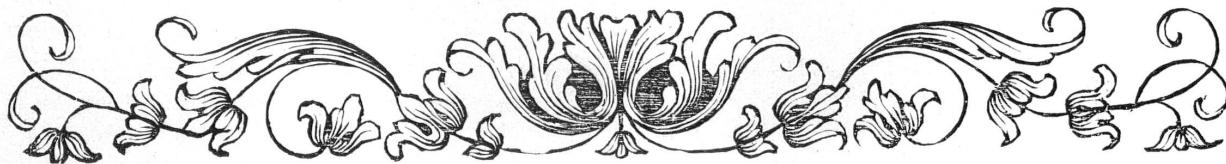
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 21.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## L'ENCEINTE ROMAINE DE GENEVE

L. BLONDEL.

L'enceinte encerclant le haut du promontoire de Genève a toujours été connue des historiens, son tracé a été décrit à plusieurs reprises, d'une manière générale tout au moins, mais les opinions ont varié au sujet de son ancienneté. De nos jours, le public l'appelle l'enceinte burgonde, mais il ne faudrait pas croire que cette dénomination soit très ancienne, ni qu'elle repose sur des faits probants.

Bonivard n'en parle pas, bien qu'il décrive les portes du Bourg-de-Four et de Boël; Michel Roset non plus. Le premier en date qui aurait étudié de près ces vieux murs serait Jean Goulard, dont le manuscrit aurait été copié par Godefroy en 1626, mais qui actuellement est perdu. Nous n'en connaissons qu'un extrait d'Abauzit; il est probable du reste que c'est Simon Goulard et non Jean son fils, qui a composé ce mémoire<sup>1</sup>. Depuis lors, tous les histcriens ont largement puisé leurs renseignements à cette source. Ainsi, l'auteur des « Annales manuscrites dites de Savyon », Spon, dans son histoire de Genève, parue en 1680, et qui en reproduit le plan, Gregorio Leti, en 1686. Tous ces auteurs qualifient d'antique cette première enceinte. C'est de la Corbière, dans son « Mémoire sur les antiquités genevoises » qui, la première fois en 1753, attribue ces murailles à l'époque burgonde<sup>2</sup>. A partir de cette date, tous les auteurs, et principalement Senebier en 1788, reprennent cette affirmation et l'appuient sur l'inscription fragmentaire de Gondevaud, encastrée dans la porte du Bourg-de-Four<sup>3</sup>. Ce sont: Henri Mallet, Pictet de Sergy, le colonel Massé, le général Dufour, Galiffe, Edouard Mallet, soit tous les historiens du XIX<sup>e</sup> siècle.

Après les récentes découvertes faites sur les enceintes réduites romaines, principalement l'ouvrage d'ensemble de M. Adrien Blanchet sur cette question particulière, le problème s'est posé à nouveau et il est nécessaire de le résoudre, non plus seulement du point de vue des données historiques écrites, mais surtout par rapport aux faits archéologiques<sup>4</sup>. M. Paul-E. Martin a, déjà en 1910, à la suite de M. Adrien

<sup>1</sup> Bibliothèque publique, Ms. Hg. 453.

<sup>2</sup> Archives d'Etat, ms. hist. 417.

<sup>3</sup> SENEBIER : *Essai sur Genève*, in-4<sup>o</sup> autographié.

<sup>4</sup> Adrien BLANCHET : *Les enceintes romaines de la Gaule*. Paris, 1907.

Blanchet, émis des doutes au sujet de l'attribution gondebaldienne de nos murailles, et surtout il a montré que la restitution de l'inscription n'était guère admissible<sup>1</sup>. La solution ne pouvait être trouvée qu'en procédant à un examen attentif des fragments encore existants de l'enceinte; aussi est-ce dans ce but que l'été dernier nous avons fouillé une partie de ce mur. Comme nous le verrons, les résultats de ces recherches prouvent indubitablement l'origine romaine de ces fortifications.

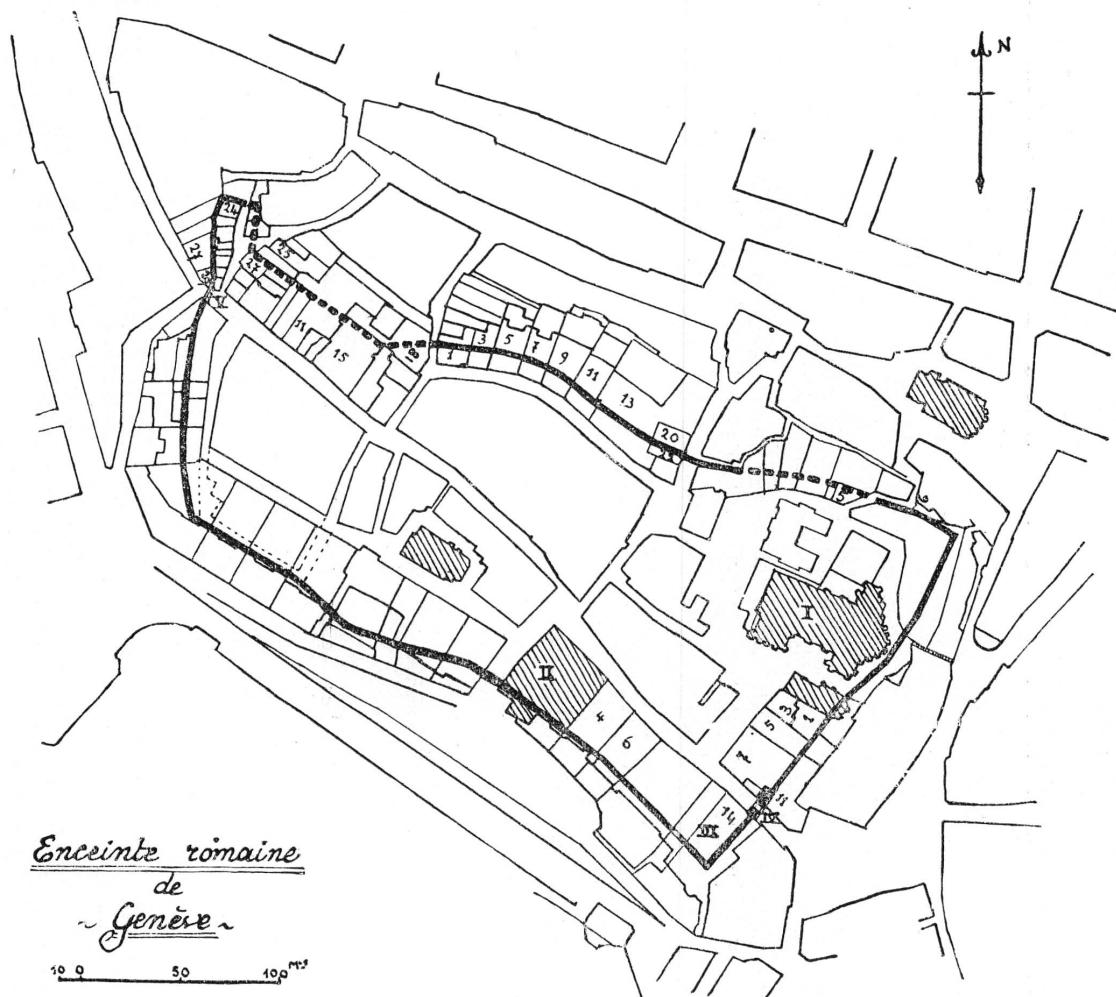


FIG. 1.  
I. Cathédrale St-Pierre. II. Hôtel-de-Ville. III. Château des comtes de Genevois.

\* \* \*

Suivons maintenant pas à pas le tracé de cette enceinte. Alors que dans son ensemble son parcours est bien connu, dans le détail, il nous sera en maint endroit impossible de le décrire avec précision. Genève a subi, au cours des siècles, de telles

<sup>1</sup> Bull. Soc. Hist. et Arch. Genève, t. III, p. 207.

modifications, qu'il faudra des années de recherches avant d'obtenir une certitude absolue sur le plan complet; aussi ne présentons-nous ici qu'une première étude qui devra être vérifiée dans la suite.

L'enceinte de Genève, dans son ensemble, encerclait le haut de la colline aux pentes abruptes, sauf du côté du levant où un profond fossé, bien antérieur aux Romains, la défendait et la séparait du reste du promontoire<sup>1</sup>. (*Fig. 1.*) Une rue principale traversait cette bourgade de part en part, celle de l'Hôtel-de-Ville, la Grand'Rue, la Cité, menant au pont sur le Rhône; elle était fermée à ses deux extrémités par deux portes, celle du Château ou du Bourg-de-Four et celle de Buël au haut de la Cité. Nous commencerons par la porte du Bourg-de-Four. Le premier secteur compris entre l'emplacement de cette porte (passage N° 11 rue de l'Hôtel-de-Ville) et le choeur de l'Auditoire est celui qui s'est le mieux conservé. Son tracé ne fait aucun doute et les maisons de la Taconnerie ont leurs façades sur jardin construites entièrement sur les substructions antiques. Le mur mitoyen entre le N° 11 et 9 rue de l'Hôtel-de-Ville a été, dans sa première partie, complètement démolí et transformé; cependant, dans la cave du N° 9, attenante à ce mur, on peut encore voir un fragment important de rinceau sculpté dans un bloc de roche. Il n'en est pas de même du mur postérieur de l'ancien immeuble de Tournes, soit du bâtiment du Tribunal des prud'hommes (Taconnerie 7), où l'enceinte est intacte sur une hauteur d'au moins 5 mètres. Une fenêtre de la cave, ouverte dans cette maçonnerie, permet de mesurer une épaisseur de 2 m. 50 et de 2 m. 75. Malheureusement, un parement fait de pierres de Meillerie a été plaqué extérieurement contre la muraille, ce qui empêche de l'examiner facilement. Les fondations ne descendent guère que de 0 m. 30 en dessous du niveau de la cour du N° 9, ce qui fait supposer qu'on a abaissé ici le sol primitif.

De la Corbière dit aussi: « de là, il (Gondebaud) tira une muraille que nous avons vue l'année dernière 1752 et aussi lorsqu'on fendoit la muraille du Sr. Detournes, elle paraissait large d'environ 9 pieds, toute composée de grosses pierres de taille, dont plusieurs même devaient avoir servy à des bâtiments plus anciens, ayant été travaillé pour des frises, pilliers, etc »<sup>2</sup>. Sous les immeubles 3 et 5 de la Taconnerie, le mur est absolument intact, grâce au fait qu'il n'y a pas de caves du côté du jardin. C'est là que nous avons opéré des fouilles qui nous ont permis de mettre à nu toute l'ancienne muraille, masquée maintenant par le sol surélevé des terrasses. Au niveau même des platebandes du jardin, nous avions remarqué certains blocs de pierre qui nous laissaient supposer que la muraille, plus bas, devait être intacte. Cette supposition s'est entièrement vérifiée. Nous avons mis au jour jusqu'aux fondations les huit assises, sur cinq mètres de longueur, qui composent ce fragment important<sup>3</sup>. (*Fig. 2 et 3.*)

<sup>1</sup> Cf. Louis BLONDEL : « L'oppidum de Genève ». *Bull. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. IV, p. 341 et suiv.

<sup>2</sup> DE LA CORBIÈRE : *Archives d'Etat*, ms. hist. 117, p. 82.

<sup>3</sup> Ces fouilles ont été exécutées à la fin de mars 1923.

Cette construction est formée de blocs considérables, quelques-uns ont 1 m. 40 de longueur, assisés sans soin avec des roches et des grès rougeâtres durs. Tous ces blocs proviennent d'édifices antiques antérieurs et nous avons compté sur ce petit espace: un tambour de colonne cannelée, une grande rosace, un fragment de chapiteau, une moulure très usée et trois roches avec entailles pour crampons. Les deux assises du bas ne sont reliées par aucun ciment, tandis que les autres offrent encore du mortier avec de la brique pilée. La première assise de base est plus large, elle forme un socle avançant de 20 centimètres par rapport au haut de la muraille. Un bétonnage, composé de gres cailloux, épais de 15 à 20 centimètres, protège la base en avant du mur. Nous avons récolté beaucoup de débris de tuile, des fragments de

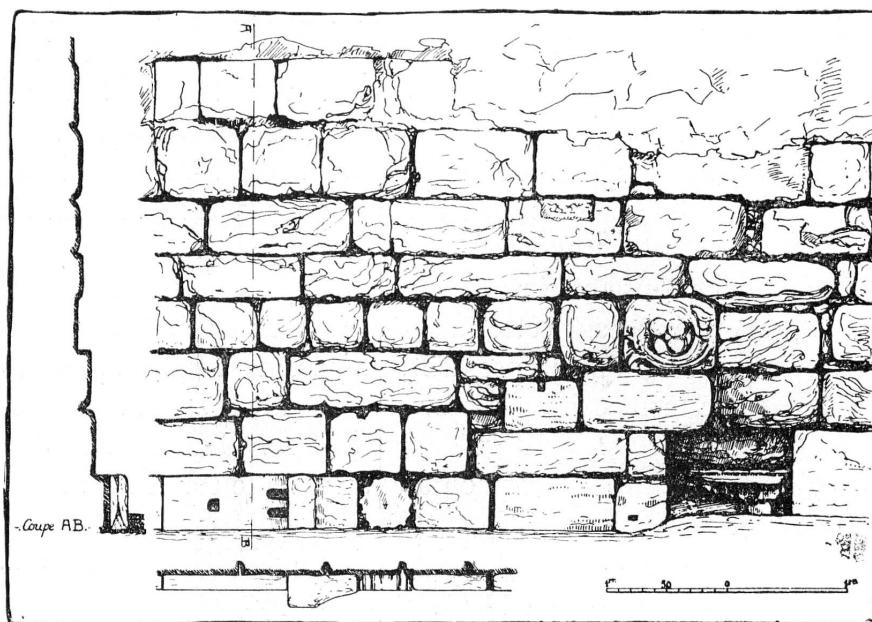


FIG. 2. — Elévation du mur de l'enceinte romaine.

poterie noire et de la poterie fine rouge sigillée, antique. Ce parement extérieur de grosses pierres de taille s'appuie contre un blocage intérieur, comme nous avons pu le constater par des sondages, mais nous n'avons pu connaître l'épaisseur exacte de l'ouvrage à cet endroit, vu le manque de caves dans la maison. Il est vraisemblable qu'elle est identique à celle observée dans les immeubles voisins. Les matériaux empruntés à des édifices publics ou à des monuments funéraires nous indiquent qu'à l'époque romaine les constructeurs employaient chez nous principalement le calcaire du Jura et le grès dur que l'on exploite encore dans la vallée de l'Arve et au pied du Salève. Les blocs laissent entre eux des joints très larges, souvent remplis par des petites pierres de calage. Le tout donne une impression de puissance, mais de travail hâtif et peu soigné. Les fondations sont irrégulières, mais montrent qu'il n'y avait

aucun fossé; la pente rapide de la colline devait commencer au pied même de la muraille.

Ces constatations nous mettent en présence d'un ouvrage semblable à ceux des nombreuses enceintes dites réduites de la fin du III<sup>e</sup> siècle après J. C. en Gaule; aussi les observations consignées dans le livre de M. Blanchet concordent exactement avec celles du mur qui nous occupe. Nous avons laissé une partie de cette construction à découvert, en construisant un petit mur de protection pour retenir les terres du jardin.

La maison voisine (N° 1 Taconnerie), l'ancienne cure de Notre-Dame-la-Neuve, repose aussi sur la muraille romaine. Un examen des caves permet de voir facilement l'appareil très bien conservé, composé principalement de roches. Cependant, pour agrandir la cave, on a entaillé la moitié de l'épaisseur du mur, qui sans cela dépasserait 2 m. 50. Nous arrivons ainsi à l'Auditoire, ancienne église paroissiale de Notre-Dame-la-Neuve. Les auteurs précédents ont tous remarqué que le chœur de cette église reposait sur ces substructions. Savyon nous dit que l'enceinte traverse « le mesme endrcit ou depuis on esté posez les fondemens du couvent appellé Nostre-Dame-la-None, du costé d'orient »<sup>1</sup>. Le dit couvent provient simplement d'une erreur de lecture, None pour Nove; il n'y a jamais eu d'établissement conventuel en ces lieux. De la Corbière répète Savyon à peu près dans les mêmes termes et Morel écrit que l'abside de l'Auditoire est fermée de débris antiques. Entre 1874 et 1876, on entreprit une réfection complète de cette église pour la surélever et il fut nécessaire de reprendre les fondations en sousœuvre. Aussi apprenons-nous « que d'autres pierres sculptées, dont deux provenant visiblement d'un arc de triomphe, ont été découvertes par M. le docteur Gosse, en 1876, dans les restes de l'ancien mur de Gondebaud recouvert par l'Auditoire »<sup>2</sup>. Nous avons exploré l'espace compris sous

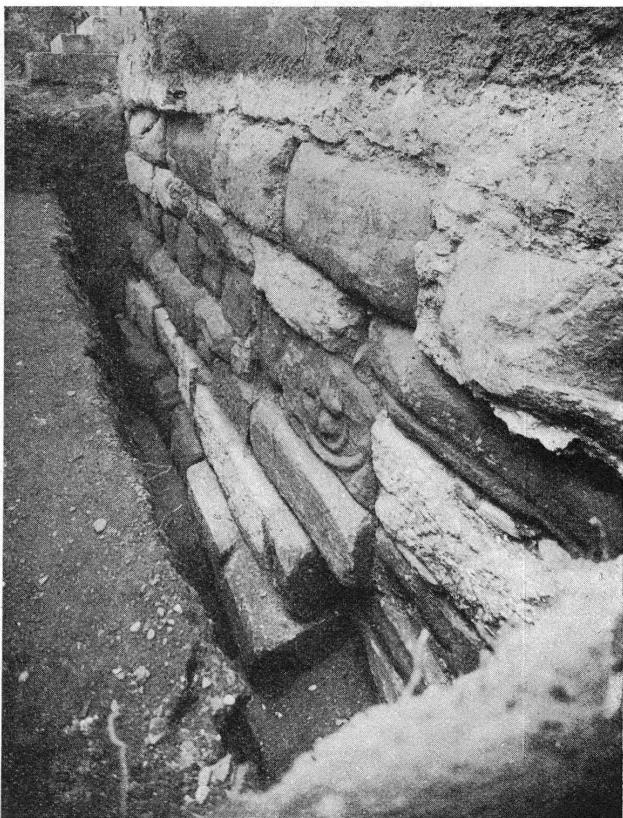


FIG. 3. — Vue du mur de l'enceinte romaine.

<sup>1</sup> Annales manuscrites de SAVYON copiées par PIAGET : *Archives d'Etat*, ms. hist. 145.

<sup>2</sup> Charles MOREL : « Genève et la colonie de Vienne sous les Romains ». *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. XX, p. 537 et suiv.

les gradins de l'abside et nous avons reconnu, en effet, plusieurs blocs antiques et les vestiges d'un mur coupant l'extrémité du chœur. Nous nous étions demandé si l'abside même ne reposait pas sur une tour angulaire, mais les débris existants ne confirment pas cette hypothèse.

De là, l'enceinte prend une direction nouvelle, pour s'incurver derrière l'abside de la cathédrale et aboutir à l'Evêché. Henri Mallet rapporte qu'on l'a retrouvée lors des travaux de 1749<sup>1</sup>. Il est probable que ce fut lors d'un des sondages faits à l'extérieur près des contreforts du chœur; malheureusement le rapport des entrepreneurs ne donne aucune précision à ce sujet, et les travaux de restauration de St.-Pierre au XIX<sup>e</sup> siècle n'ont nulle part mis au jour les substructions du mur antique à l'intérieur de l'édifice, d'où l'on doit inférer qu'il passe à l'extérieur. Ce fait est confirmé par Savyon, qui nous affirme que le dit mur traverse « près du temple de St.-Pierre, les fondemens duquel pareillement du costé orient ne sont distans de l'endroit où traversoit ladite muraille de sept à huit pieds tout au plus »<sup>2</sup>. Il faut remarquer ici que dans la plupart des villes de la Gaule les enceintes réduites touchent ou même traversent l'abside des cathédrales. Ce fait semblerait prouver, qu'ici comme ailleurs, un édifice antique a précédé l'église et venait par sa masse fortifier l'ouvrage militaire hâtivement construit. A Genève, entre le chœur du sanctuaire le plus ancien et l'enceinte, s'élevait un baptistère dont on a retrouvé les substructions<sup>3</sup>.

Nous parvenons ainsi à l'Evêché. Cette ancienne demeure épiscopale convertie en prison depuis 1535, a été entièrement démolie en 1840 pour faire place à un pénitencier moderne dont la disposition n'est plus conforme à l'état des lieux primitifs. La commission nommée par la Société d'histoire et d'archéologie pour suivre ces démolitions nous a heureusement conservé le plan et la description de l'édifice disparu. La démolition commença par deux murs soutenant les terrasses extérieures<sup>4</sup>. Par derrière se trouvait une troisième muraille « beaucoup plus large que les précédentes, car elle mesurait plus de six pieds dans sa partie supérieure; les matériaux qui la composaient consistaient en fortes pierres de roche, la plupart taillées paraissant avoir déjà servi à des constructions antérieures et rappelant la forme des matériaux employés dans les édifices romains. La direction et l'apparence générale de ce mur nous a convaincus qu'il avait dû faire partie de l'enceinte de la ville attribuée à Gondebaud; sa construction remonterait aux premières années du VI<sup>e</sup> siècle. C'était à l'aplomb de ce mur que la face de l'Evêché donnant à l'est avait été élevée, en sorte qu'à cette époque reculée à laquelle nous croyons pouvoir rapporter la construction des plus anciens bâtiments qui viennent d'être démolis, il n'aurait existé aucune cour de ce côté de l'Evêché; celles que nous y avons vues et

<sup>1</sup> Henri MALLET : *Genève ancienne et moderne*, 1807.

<sup>2</sup> SAVYON : ms. cit. p. 3.

<sup>3</sup> H. GOSSE : *Saint-Pierre, ancienne cathédrale de Genève*, fasc. 3, p. 29 et suiv.

<sup>4</sup> *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. IV, p. 13.

qui sont indiquées sur le plan seraient donc d'une formation postérieure. » En effet, sur le plan annexe de ce mémoire, le mur est très bien indiqué. Rappelons que déjà en 1764 l'architecte Billon avait fait une expertise des murs et qu'il signalait une inscription antique, qui a dès lors disparu, en l'accompagnant de plans détaillés<sup>1</sup>. On a recueilli deux inscriptions antiques, dont l'une dans le mur, dans ces démolitions de 1840, ainsi que des fragments de corniche. « Il en a été trouvé encore quelques-unes du même genre incrustées dans les murs des fondations de l'Evêché, dit le rapporteur, mais elles étaient si détériorées qu'elles ne pouvaient plus servir que comme matériaux de construction; nous avons cru inutile de les conserver. »

Au nord-est de l'Evêché, l'enceinte faisait un angle brusque au-dessus de l'ancien passage du Muret, qui longeait les murs, pour prendre la direction de l'ouest; elle passe encore sous la maison Heyer (rue de l'Evêché 7) du côté des Barrières. Cet immeuble isolé entre la rue de l'Evêché, les Barrières et la prison, repose donc sur l'ouvrage antique; son appareil est très visible au début du passage du Muret (rue des Barrières 9), droit derrière le portail d'entrée. On distingue trois à quatre assises de roche et grès sur une largeur d'environ 2 m. 50, semblables à celles de la Taconnerie. La face qui longe la ruelle des Barrières est crépie, ce qui ne permet plus de voir les blocs qui la composent, mais de la cave de la maison, il est facile de juger de son épaisseur, grâce à des archères du moyen-âge parfaitement bien conservées.

A partir de là, toutes les descriptions antérieures font suivre l'enceinte par la porte médiévale des Barrières, appelée autrefois « porte Punaise », démolie au début du XIX<sup>e</sup> siècle, pour descendre à angle droit sur le commencement du passage de Monnetier. Nous pensons que ce coude bien marqué sur le plan Billon est celui du mur de fortification, correspondant à la clôture capitulaire du grand cloître établie au moyen-âge. Bien que sur plus d'un point, les murs du cloître coïncident avec ceux du mur antique, ils ne sont cependant point identiques et les terrasses du côté du lac sont une acquisition postérieure. Nous croyons plutôt que la muraille romaine ne prononçait pas un saillant du côté de la Madeleine, mais qu'elle se continuait presqu'en ligne droite dans l'alignement du dernier tronçon supérieur du passage de Monnetier, près du Perron. Elle passerait ainsi le long de la cour du № 5 rue de l'Evêché, puis sous l'immeuble du Casino de St.-Pierre, pour aboutir de là à l'angle supérieur du passage de Monnetier. Pendant la construction de la maison du Casino, en 1824, on a dû couper les substructions antiques. Il semble bien que l'on doive reconnaître, au premier angle du passage de Monnetier en venant du Perron, quelques traces de l'ancienne enceinte.

Après le Perron, les historiens n'ont que très sommairement indiqué la suite du tracé. La plupart admettaient que les murs des terrasses des immeubles de la rue Calvin, ancienne rue des Chanoines, étaient les murs dits burgondes. Seul le général

<sup>1</sup> P.-E. MARTIN : *Bull. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. IV, p. 43.

Dufour prétend que: « cette muraille soutient les façades des maisons de la rue des Chanoines, côté lac » et non les terrasses<sup>1</sup>. Cependant, la reconstruction totale de ces murs, il y a deux ans, a pleinement montré que ces suppositions n'étaient pas fondées. Aucune trace du mur antique n'a été relevée, mais un enchevêtrement de constructions de terrasses d'époques très diverses. Nous avons acquis la certitude qu'il faut chercher la muraille primitive beaucoup plus en arrière du côté de la colline, en liaison directe avec le passage de Monnetier.

Le mur mitoyen entre les maisons 20 et 22 du Perron, face au passage de Monnetier, montre une légère saillie sur la rue et, de plus, si on recherche l'origine de ces immeubles, on s'aperçoit que de tous temps ils constituaient une propriété indivise. En 1330, cette maison appelée *domus lapidea* appartient à Reymond Bailli, elle se compose de deux parties distinctes, mais ce qu'il y a de plus intéressant, c'est que les limites paroissiales entre Notre-Dame-la-Neuve et la Madeleine passent par là<sup>2</sup>. Or, plus loin, à la Tour-de-Boël, les divisions paroissiales suivent aussi dans leur ensemble le tracé des murs antiques. Cela prouve, d'une part, l'ancienneté de ces circonscriptions; d'autre part, inversément, celles-ci permettent de préciser le tracé des murs sur plus d'un point. En continuant à suivre le périmètre de la muraille, nous parvenons aux maisons 13, 11 et 9 de la rue Calvin (Naville, Etat de Genève, Necker), qui sont sur l'emplacement des anciennes maisons des chanoines. Le mur passait, non point sous les terrasses, mais presque certainement dans les cours regardant la rue Calvin. Nous en trouverons la preuve, premièrement au moyen d'un texte du XIV<sup>e</sup> siècle, et deuxièmement grâce aux données fournies par les derniers travaux de soutènement.

La maison N° 13 provient de deux maisons reconstruites et réunies en une en 1708 par Léonard Buisson. Celle qui touchait le N° 11 comportait un grand jardin, puis une allée avec entrée, longeant une étroite maison face à la rue. L'allée contournait la maison du côté du lac. Elle remonte à Aymé de Gingins, seigneur de Bonmont, et précédemment au XIV<sup>e</sup> siècle au chanoine Robert de St.-Germain<sup>3</sup>. La maison de l'Etat N° 11 appartenait en 1710 à noble Marc Lullin, en 1539, à noble Robert de Freyneville, auparavant au seigneur de Montrottier, et antérieurement encore, en 1391, à Dom. Humbert Fabri de La Roche<sup>4</sup>. A cette date, nous apprenons que cette parcelle se compose de deux parties, du côté de l'occident d'une maison avec jardins, d'une place avec un puits et d'un droit de passage jusqu'à la rue de Villeneuve (Traversière); du côté de l'orient, c'est une place avec jardin qui mesure 15 pieds d'homme en largeur et en longueur. Ces deux parcelles proviennent de Nicolas de Bagnins, évêque de Belley et de Pierre de Bagnins, chanoine, qui ont fondé la chapelle

<sup>1</sup> DUFOUR : Mémoire sur les enceintes de Genève. *Archives d'Etat*, ms. hist. 118, p. 2

<sup>2</sup> Archives d'Etat, Prévôté, gr. I, f° 91 et 92; comptes communautés, f° 72.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Evêché, gr. 5, f° 216; Abergements gr. 3, f° 18.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Evêché, gr. 5, f° 218; Abergements gr. 1, f° 293; Chapitre gr. 17, n° 410.

de Notre-Dame à St.-Pierre. La parcelle du jardin a été achetée au Chapitre avant 1387. Deux actes, ceux de 1387 et 1391, mentionnent du côté postérieur, soit du lac, les murs de la ville « *a parte posteriori muris seu menii clausurarum civitatis Gebenn* »<sup>1</sup>. Le premier de ces actes, passé en faveur de la chapelle Notre-Dame, dit positivement que la longueur du jardin de 15 pieds d'homme est calculée « de la dicta charrière de Bornuel (rue Calvin) tendant au dessous vers les murs vieux de Genève ». Nous avons donc ici une donnée précise: par ces pieds d'homme, il faut entendre des pas, ce qui reporte la muraille le long de l'allée disparue du N° 13 et traversant un décrochement significatif du mur mitoyen entre les N°s 11 et 13. Remarquons encore que le droit de passage jusqu'à la rue Traversière a subsisté, au profit de la maison Naville voisine, jusqu'à nos jours, par une série d'escaliers et une étroite ruelle. Ainsi, la maison longeant ce passage sur la rue de Villeneuve est dite en 1357, s'étendant du côté du vent jusqu'aux anciens murs de la ville (*muris antiquis*) et jouxte les degrés de pierre descendant du jardin de Bagnins (*gradus lapideos descendentes de curtile de Bagnins*)<sup>2</sup>.

La seconde preuve est déduite de l'examen des lieux au moment de la reconstruction des terrasses en 1921. Non seulement on n'a retrouvé aucune trace du mur antique, mais on a pu constater de multiples substructions du moyen âge indiquant au cours des siècles la progression des terrasses vers le lac<sup>3</sup>. Le puits et la cour mentionnés en 1391 ont été mis à découvert sous le jardin du N° 11, mais surtout, on a pu relever la pente primitive de la côte parfaitement intacte sous les déblais des jardins. Si l'on prolonge vers le haut la diagonale de cette pente primitive, composée de sable d'alluvion de l'Arve parfaitement stratifié, à son intersection avec le niveau du haut de la colline, on obtiendra la crête que l'on peut qualifier de crête militaire, soit le point où devait s'élever la fortification antique. Or, ce point d'intersection tombe dans la cour des immeubles et coïncide exactement avec les 15 pas compris à partir de la rue. (Fig. 4.) Nous croyons ainsi avoir pu déterminer assez certainement l'emplacement de l'enceinte antique dans ce secteur; elle suivait parallèlement la courbe de la rue Calvin jusqu'à la Périsserie.

Le N° 9 de la rue Calvin appartenait aussi, au XIV<sup>e</sup> siècle, aux de Bagnins et auparavant à Jacques de St.-Aspre<sup>4</sup>. Au N° 7, l'emplacement de la muraille est facilement déterminé par la différence de niveau entre l'allée d'entrée et la première cour. Il concorde avec les données précédentes. Cette maison avec jardin appartenait en 1375 à Guido de Prangins, évêque de Lausanne, qui la vend à cette date au Chapitre. Elle provenait d'Etienne de Pirignin chanoine, elle est dite affrontée à la partie posté-

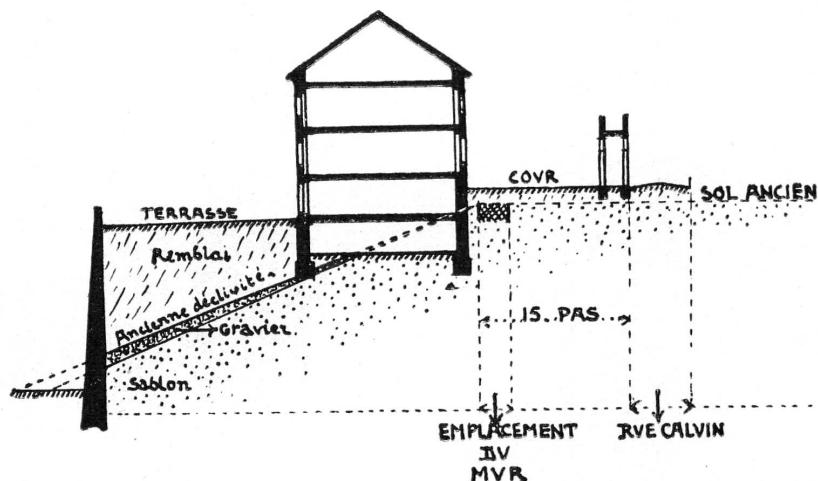
<sup>1</sup> *Ibid.*, chapitre gr. 17, n° 410; diverses chapelles à Saint-Pierre, inventaire 1 fo 33 et fo 102.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Chapitre R. 290, reconn. 42 et 110.

<sup>3</sup> Cf. *Genava*, I, 1923, p. 85.

<sup>4</sup> Archives d'Etat, Evêché, gr. 5, fo 221 vo.; Abergements gr. 3, fo 145, Chapitre 17, n° 410. gr.

rieure aux murs anciens de la cité de Genève (*muris antiquis civitatis Gebenn*)<sup>1</sup>. Rien de spécial à signaler au N° 5, qui est composé de deux maisons dépendant autrefois de la chapelle St.-Michel à St.-Pierre et de la cure de St.-Germain. Les immeubles N°s 3 et 1, dont quelques parties sont fort anciennes, proviennent de quatre maisons différentes. Les deux parcelles du N° 1 faisaient partie des biens de la chapelle de St.-Eustache et Ste.-Catherine à St.-Pierre, la dernière formait l'angle avec la Pélisserie. Elles ont ceci de particulier qu'elles donnent à l'opposé de la rue Calvin sur un ancien passage qui s'ouvre sur la Pélisserie. Cette allée est très ancienne et devait vraisemblablement longer l'enceinte romaine. En 1363, Pierre Luyset de Sallanches, dans l'acte de fondation de la chapelle de St.-Eustache,



Coupe transversale sur le N° 11 Rue Calvin ~

FIG. 4.

lui donne cette maison et spécifie cette allée qu'il appelle « lu poerchu », le droit de passage qui en dépend pour pouvoir rentrer les vins, blés et provisions dans la dite maison<sup>2</sup>.

Le secteur entre la Pélisserie et la Tour-de-Boël est celui qui a été le plus difficile à établir. On croyait aussi que le tracé de l'enceinte passait sous les murs de la terrasse de l'immeuble du Musée, ancien hôtel du Résident de France, mais les démolitions et les sondages opérés en 1923 ont montré que cela n'était pas possible; ces murs sont peu fondés et de date relativement récente. D'autre part, les anciens actes ne nous donnent aucune mention des vieux murs comme ils le font pour d'autres parties,

<sup>1</sup> *Ibid.*, Chapitre p. 345.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Chapelle Saint-Eustache à Saint-Pierre, R.2.

aussi avons-nous cherché à résoudre le problème par la disposition même des parcelles. Ainsi, à la rue Calvin, les immeubles avec leurs jardins ont peu à peu avancé sur les pentes de la colline; il était donc nécessaire de voir où s'arrêtaient les parcelles primitives des maisons de la Grand'Rue du côté du lac. Nous croyons aussi que le mur d'enceinte devait suivre le bord de la crête à peu près à la même cote de niveau qu'à la rue Calvin. Ces différents éléments nous donnent des probabilités d'autant plus certaines que, soit à la Pélisserie, soit à la Tour-de-Boël, les points d'attache sont fixés. L'immeuble № 18 de la Pélisserie est à l'endroit où l'étranglement de la rue est le plus accentué, bien que composé primitivement de trois corps de logis; il a appartenu pendant des siècles aux mêmes propriétaires. Aussi loin que nous remontons à son origine, soit au XIII<sup>e</sup> siècle, il dépend de Jean Chambrier de Valeiry. Sa fille Leone reconnaît au Chapitre en 1357, pour cet immeuble, dont le jardin, très vaste, s'étendait par derrière jusqu'aux maisons de la Tour-de-Boël<sup>1</sup>. C'est le même édifice qui est qualifié de maison en pierre en 1291 au lieu dit «Bornuel», et la maison voisine appartenant à de St.-Maurice, clerc, est citée en 1266<sup>2</sup>. Par ses confins, on voit que le jardin de Jean de Valeiry et de ses héritiers, en 1293, borde du côté du vent toutes les parcelles qui ouvrent sur la Grand'Rue, et du côté de l'occident il touche la maison qui, plus tard, a appartenu à Martin Lecheryz, sur la Tour-de-Boël<sup>3</sup>. On obtient ainsi une ligne de démarcation à peu près droite, parallèle à la Grand'Rue et qui passe à plus de 36 mètres en arrière des terrasses actuelles de l'immeuble du Musée. Le mur de cour de l'immeuble 15 Grand'Rue se trouve sur cette ligne; du reste un acte de 1316, qui concerne une partie de cette propriété, mentionne qu'elle est limitée par le mur du jardin de Jean Chambrier<sup>4</sup>.

L'hôtel construit pour le Résident de France, en 1743 (№ 11 Grand'Rue), a dû couper la muraille, car sa face cour est exactement sur son parcours<sup>5</sup>. Il est certain que si l'on a trouvé des matériaux importants, ils auront été utilisés pour le nouvel édifice. D'autre part, nous pensons que, déjà au moyen âge, les blocs des parements ont été enlevés pour les fortifications subséquentes au bas de la colline. Pour arriver à l'alignement du jardin Chambrier l'enceinte devait décrire après la Pélisserie un angle rentrant assez prononcé. Ne faudrait-il pas rapprocher cette déviation du fait que l'on a retrouvé dans les démolitions, droit en dessous, un fossé profond bordé par un mur de la fin de l'époque romaine? Il semble que ce mur, montant à l'assaut de la pente, venait rejoindre l'enceinte du haut de la cité et constituait avec lui un ensemble défensif. Le fossé plus ancien que ces ouvrages a obligé probablement un retrait de la muraille supérieure.

<sup>1</sup> *Ibid.*, Chapitre R.112 en 1307; R. 290 en 1357.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Chapitre inventaire I, fo 28; inventaire z, fo 132; *Regeste genevois* n° 998.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Chapitre R.61.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Chapitre inventaire 1, fo 12 vo, pour André de Bossey.

<sup>5</sup> *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch.*, Genève, t. XIX, p. 4.

La maison de Martin Lecheryz, sur la Tour-de-Boël, concerne la parcelle non bâtie entre les N°s 25 et 27 de cette rue. Elle est citée en 1307 avec son jardin, au lieu dit « tors de Buel », et dans une autre copie « tor de Meyel »<sup>1</sup>. Par derrière s'étend le jardin Chambrier. Les Lecherys possédaient encore une autre maison sur la Grand-Rue, attenante par le jardin à celle de la Tour-de-Boël. Ils tenaient celle-ci de Jaquet-met Sulurgeci ou medici (médecin), propriétaire en 1299<sup>2</sup>.

Le lieu dit Tour-de-Boël ou Buel comprenait toute la partie supérieure de la rue, soit l'impasse du Plat d'argent. En effet l'enceinte formait en cet endroit comme une tour, un promontoire fortifié, dominant l'accès du pont du Rhône. La plupart des historiens ont fait dériver Buel de boyau, « boële » en vieux français; d'autres y voient le mot « Boel », synonyme de « motte », soit élévation sur laquelle s'élève un château. Sans vouloir trancher la question, nous faisons remarquer qu'on a employé au XIV<sup>e</sup> siècle Meyel, soit Mezel (*macellum*), pour Boël.

La dernière maison, à main gauche, en allant vers la terrasse du Plat d'argent, se trouve sur les fondements de l'enceinte antique. On y voit encore au niveau du sol des grands blocs de roche très usés et par un sondage on retrouverait certainement l'appareil complet du mur. Comment l'emplacement de la maison Lechery était-il relié à cette extrémité de la Tour-de-Boël? c'est ce que nous n'avons pu déterminer complètement. Tous les immeubles, qui bordent du côté du lac l'impasse menant à la terrasse, dépendaient du fief de la Communauté, et au XIV<sup>e</sup> siècle ils n'étaient même pas tous construits. Ils se sont donc élevés sur le domaine public et devaient occuper la place devant les murs, la cour de l'ancien ouvrage fortifié. Le N° 22 appartenant à Jean Perrot est qualifié en 1437 de loge récemment construite, où était autrefois une place (*lobiam seu partem domus nuper edificatam que solebat esse platea*)<sup>3</sup>. La terrasse au bout de l'impasse est une création relativement moderne, elle date de 1561, la Seigneurie l'aberge le 8 octobre 1563 à Louis Bon « à charge qu'il reféra la muraille qui est ruyneuse par moitié avec ledit égrège de Lestre et l'entredeux à l'endroit de soi »<sup>4</sup>. Le dit Delestre ou Delestra avait un jardin attenant au nord. Auparavant, une venelle très raide ou « vionet » reliait le haut de la Tour-de-Boël à la rue de Bémont. Ce lieu s'appelait le « molare de Bonmont ». Les murs que l'on voit au-dessus de cette rue ne sont donc pas antiques, les véritables substructions de l'enceinte sont sous la maison plus en arrière qui domine la terrasse. Cet immeuble (N°s 24-26), qui est posé sur l'angle extrême nord de toute la muraille de la cité, appartenait au début du XV<sup>e</sup> siècle à Humbert Perrot et, en 1395, à Ansermet Gay; il relevait des biens de la communauté et dut s'élever sur le lieu même de la tour

<sup>1</sup> Archives d'Etat: Chapitre gr. 17, n°s 77 et 78 en 1386; Chapitre R. 412 en 1307; Chapitre inventaire 1 f° 8bis vo.

<sup>2</sup> *Ibid.*, Chapitre inventaire 1 f° 26.

<sup>3</sup> *Ibid.*, Communauté R. 11.

<sup>4</sup> *Ibid.*, Abergements gr. 7, f° 157 vo et *Registre du Conseil* de 1561, f°s 165 et 167.

du château de Buel<sup>1</sup>. Nous ne savons du reste rien de cet édifice, qui était déjà ruiné bien avant le XII<sup>e</sup> siècle. Peut-être n'y a-t-il eu de *castellum* en cet endroit qu'à la fin de l'empire romain ? Nous verrons plus loin que la mention de gardes mis à la tour de Boël, en 1462, concerne une autre tour.

A partir de là le tracé de l'enceinte antique, parfaitement visible, tourne brusquement pour se diriger sur l'angle du haut de la Cité. Les bases sont bien reconnaissables derrière les cours de plusieurs immeubles de la rue de la Cité, principalement derrière les N°s 25 et 27. En 1485, Pierre Vandel, qui possédait ce N° 25, dit que sa maison s'appuie aux « murailles vieilles » d'orient<sup>2</sup>. Il en est de même pour la dernière propriété (N° 29), au sommet de la rue, qui touchait à la porte du Marché, barrant l'accès du haut de la ville; elle est décrite en 1395: *juxta portam de Marché, juxta muros antiquos civitatis*<sup>3</sup>. Nous aurons dans la suite à revenir sur l'histoire de cette maison et de la porte attenante. La porte du Marché reliait les immeubles de la Tour-de-Boël à ceux du Mézel-neuf ou de la Juiverie. L'enceinte antique depuis ce point-là dominait les hauteurs ou crêts sur Plainpalais.

Au cours des siècles, pendant tout le moyen âge, la ligne des fortifications n'a pas varié dans ce secteur, elle a emprunté le même tracé indiqué par la nature des lieux. Presque toutes les maisons ont été modifiées, du Grand-Mézel à la Treille, au XVIII<sup>e</sup> siècle. La topographie des voies a même été transformée par la création de la rue des Granges, vers 1720. Auparavant, la place du Mézel se prolongeait par une étroite ruelle, appelée rue de l'Ecorcherie, qui longeait les murs de la ville et revenait aboutir par un coude à la rue du Cheval-Blanc. Les plans du début du XVIII<sup>e</sup> siècle nous renseignent parfaitement sur l'emplacement des murs sur ce front. Il faut les situer sous les fondations des faces-cour des premiers corps de logis du Grand Mézel (N°s 8-10) et non sous les terrasses dominant la rue de la Tertasse. De là, les murs suivaient, après avoir prononcé un angle, l'alignement des façades des hôtels de la rue des Granges, du côté de la Treille, puis par une ligne sinuuse, ils passaient sous l'ancienne maison de Saint-Aspre, convertie en arsenal, puis reconstruite pour une caserne, de 1784 à 1788. Les arcades de la montée de la Treille ont leur mur postérieur très proche de la base de l'enceinte. Tous les historiens sont d'accord pour cette partie du parcours. Spon écrit: « Ensuite, il est aisé de comprendre que la muraille tenoit la hauteur du coteau jusqu'à la porte du Château et étoit la même que celle qui fait aujourd'hui la face des maisons qui ont vue sur Plainpalais. En effet, les anciennes maisons de ce quartier ont les murs aussi épais que des murailles de ville »<sup>4</sup>. Les vues du XVII<sup>e</sup> siècle et principalement celle de Châtillon gravée par

<sup>1</sup> *Ibid.* Communauté R. 11 et R. 2 sec.

<sup>2</sup> *Ibid.* Evêché gr. 6, f° 183 vo en 1492, Coudrée gr. 1, f° 2 vo en 1485.

<sup>3</sup> *Ibid.* Evêché gr. 6, f° 178 vo. en 1693, Clercs du chœur soit Chapitre inventaire 4 f° 192 vo. en 1395.

<sup>4</sup> SPON : *Histoire de Genève*, éd. de 1730, t. I, p. 45.

Merian donnent une idée de ces murs. A Saint-Aspre, particulièrement, de larges assises de gros appareils sont bien indiquées tout comme celles de la tour Baudet<sup>1</sup>.

De Saint-Aspre, l'enceinte passait sous les murs des maisons qui ont été transformées pour l'Hôtel-de-Ville. Comme on le sait, la tour Baudet est un ouvrage du XV<sup>e</sup> siècle, mais à la base on reconnaît plusieurs roches et une inscription provenant de monuments antiques et probablement de la démolition du mur tout proche. Il nous semble qu'un fragment important de la muraille s'est conservé à la base de la tour Baudet, du côté intérieur, et se prolonge le long du bâtiment des séances du Grand Conseil qui n'est pas excavé. L'enceinte se poursuivait en droite ligne et traversait l'immeuble № 6 de la rue de l'Hôtel-de-Ville, un peu en arrière de la face Treille. C'est sous la maison précédente, l'Hôtel municipal, ancienne maison Tronchin, qu'on a trouvé tout proche du mur, en 1707, un trésor monétaire de 15.000 pièces de bronze du Bas-Empire dans une grande urne de terre<sup>2</sup>. Sous le № 6, la muraille a été signalée au moment de la reconstruction de l'immeuble en 1868. « Elle se composait, nous dit Morel, de deux murs parallèles, dont l'intervalle était rempli de matériaux, parmi lesquels beaucoup de débris romains, entr'autres des fragments de statues qui, malheureusement, n'ont pu être tous recueillis<sup>3</sup> ». Le 23 janvier de cette même année, M. Paul Lullin signale à la Société d'histoire ce double mur<sup>4</sup>. En l'absence de tout autre document, il semble en réalité que ce mur se composait de deux parements appareillés avec un blocage central rempli de débris. Dunant le qualifie de blocage du IV<sup>e</sup> siècle<sup>5</sup>. Le *Journal de Genève*, à la date du 23 février 1868, dit ceci: « Jusqu'à présent, on n'a découvert dans les fouilles de la maison actuellement démolie dans la rue de l'Hôtel-de-Ville, qu'un petit nombre d'objets appartenant à l'époque romaine. On cite parmi ces objets deux fragments de statue d'une exécution très grossière et quelques débris de corniche d'un travail moins imparfait. Ces débris ont été transportés à notre musée archéologique. » Le musée conserve actuellement trois fragments de corniche, deux fragments de fronton, une colonne et deux morceaux de statue de femme provenant de ces fouilles.

Ensuite, l'enceinte passait sous la maison Turrettini et la maison De la Rive (N<sup>o</sup>s 8-14 rue de l'Hôtel-de-Ville), elle se confondait avec les murs du château des comtes de Genevois, qui formait l'angle de la cité. A l'emplacement où l'on construisit plus tard le donjon du château, se trouvait l'angle sud de l'enceinte, lequel revenait à angle droit sur la porte du Bourg-de-Four, notre point de départ. Pour plus de détails nous renvoyons à notre étude sur le château de Genève<sup>6</sup>. Il est extrêmement probable

<sup>1</sup> Musée d'Art et d'Histoire, Vieux Genève, n<sup>o</sup> 14013.

<sup>2</sup> *Registre du Conseil*, 30 décembre 1797.

<sup>3</sup> *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch.*, Genève, t. XX, p. 544.

<sup>4</sup> *P.-V. Soc. Hist. et Arch.* Genève, 23 janvier 1868.

<sup>5</sup> E. DUNANT: *Catalogue raisonné et illustré des séries gallo-romaines du Musée de Genève*, p. 167.

<sup>6</sup> Louis BLONDEL : « Le château de Genève ». *Bull. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. IV, p. 362 et suiv.

que, vu la situation près de l'entrée principale et à l'endroit le plus exposé aux attaques, ce point a déjà été spécialement fortifié à l'époque romaine. Bien que les démolitions de 1841 n'aient pas amené de découvertes importantes, on dut trouver plusieurs débris antiques; Blavignac note entre autres dans un carnet de fouilles une amphore *diota* complète, de 2 pieds, 4 pouces de hauteur<sup>1</sup>. Au moment de la démolition du château, après 1320, on avait déjà emporté tous les gros matériaux.

Porte du Bourg-de-Four

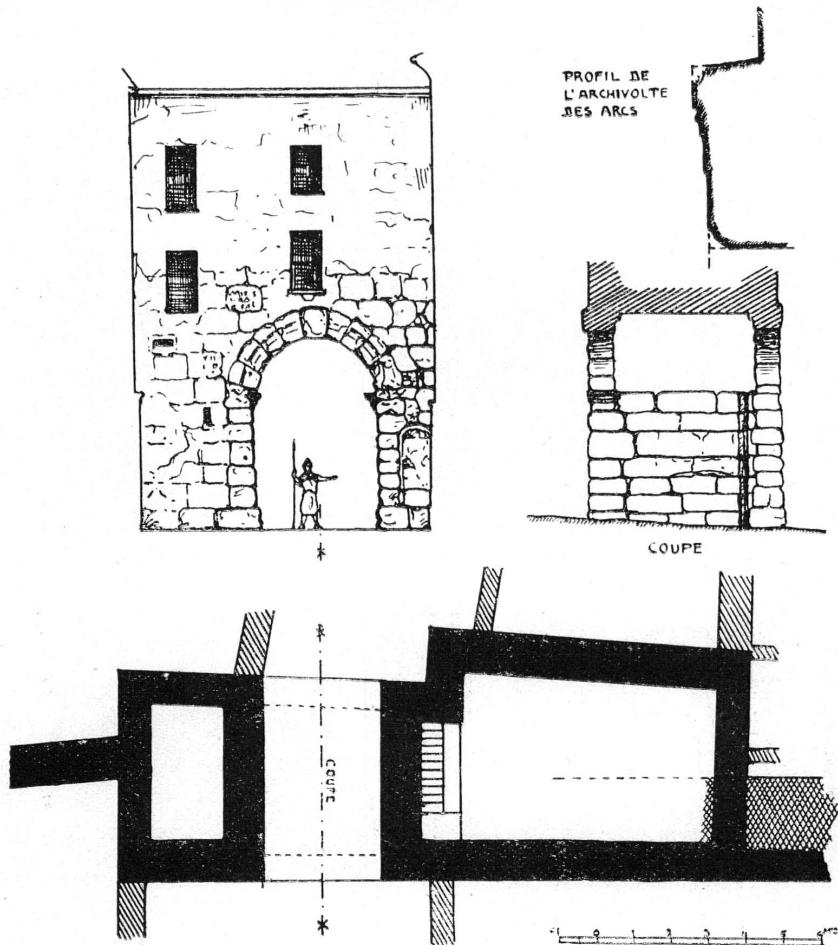


FIG. 5. — Porte du Bourg-de-Four.

\* \* \*

Ayant parcouru pas à pas le pourtour de l'enceinte, nous devons remarquer que nulle part, sauf à la Tour-de-Boël, nous n'avons relevé des vestiges de tours. Pourtant, il devait y en avoir, mais peut-être en moins grand nombre que dans

<sup>1</sup> BLAVIGNAC : Carnet de notes ms. n° 5, Archives Cure de Genève.

d'autres villes situées en plaine. L'escarpement des pentes a probablement permis peu de tours. A Langres, par exemple, on n'en a pas non plus retrouvé. Les vues anciennes de la maison de Saint-Aspre sur la Treille indiquent une tour circulaire avec assises en grand appareil qui pourrait bien avoir eu une base antique<sup>1</sup>. La hauteur des murailles nous est inconnue; nous avons relevé une élévation d'environ 6 mètres de gros appareil vers la porte du Bourg-de-Four; il est probable qu'au-dessus venait encore une maçonnerie en petit appareil. L'absence de fossés devant les murs est certaine, enfin leur épaisseur varie de 2 m. 50 à 3 mètres à la base. La longueur totale serait d'environ 1150 mètres et non de 1300, comme nous l'estimions auparavant, et la superficie de la ville réduite de 5 hectares 65 ares. Cette superficie est assez minime et correspondait à celle de cités comme Senlis et Périgueux.

\* \* \*

Il nous reste à étudier les deux portes principales de la ville, celle du Bourg-de-Four et celle de la Tour-de-Boël. Les autres issues énumérées par les historiens me semblent des plus hypothétiques. Les plus anciens auteurs cherchaient, comme dans les camps romains, à rétablir quatre entrées aux quatre points cardinaux. La porte de la Treille ne date que du début du XVe siècle. Il est probable cependant qu'il y avait des poternes aux Barrières, peut-être à quelque une des autres rues comme le Perron ou la Pélisserie.

La porte du Bourg-de-Four, appelée aussi porte du Châteauvieux, démolie en 1840, a suscité quelques discussions au sujet de sa date. (*Fig. 5.*) Le fait qu'au-dessus de l'arc extérieur était encastrée l'inscription... *badus rex* pour *Gondebadus rex*, a fait croire qu'elle était burgonde<sup>2</sup>. Nous ferons remarquer en premier lieu que cette inscription, alors déjà fragmentaire, ne peut être reconstituée avec exactitude; d'autre part, qu'elle était visiblement rapportée d'un autre édifice et placée sans aucun souci d'ordonnance architecturale en dehors de tout axe. Même si la lecture était certaine, elle ne pourrait convenir ni à la porte ni à l'enceinte, car le terme de *spacio multiplicato*, en augmentant l'espace, est contraire à la logique. Jamais en effet les murs qu'elle devait désigner n'ont pu être plus exigus; cela supposerait une muraille antérieure encore plus réduite, ce qui est impossible de par la nature même de la colline genevoise. Cette porte était en grande partie romaine et contemporaine du reste de l'enceinte. Déjà Pictet de Sergy en 1845 faisait des réserves sur l'époque à laquelle elle devait remonter<sup>3</sup>. « L'arcade du Bourg-de-Four, dit-il, ouvrage fort grossier, était à peine fondé dans sa pile droite (en descendant); elle était composée pêle-mêle, de fragments d'ancienne architecture et de matériaux presque bruts, quelques-uns d'une dimen-

<sup>1</sup> Cette maison de Saint-Aspre contre les murailles est citée en 1292. Saint-Aspre gr. 1, fo 1.

<sup>2</sup> Voir pour cette inscription E. DUNANT, *op. cit.*, p. 151.

<sup>3</sup> PICTET-DE SERGY : *Genève, origine et développement de cette République*. Genève, 1845, t. I, p. 75.

sion fort considérable. Cette agglomération informe paraissait indiquer un travail fait précipitamment. Le champ des conjectures reste ouvert sur ce sujet. Nous éviterons d'y rentrer ici. Le côté gauche de l'arcade s'appuyait au contraire sur des murs de ville très faciles à reconnaître. » En effet, le côté droit sous l'arc avait été remanié au moyen âge. Blavignac complète la description en indiquant que la porte formait un carré avec deux arcs plein-cintre de 10 pieds d'ouverture chacun, l'un du côté de la ville, l'autre du côté extérieur (intérieur plus grand que l'extérieur). Les arcs étaient ornés d'archivoltes moulées et l'extérieur était seul muni de portes. Les murs avaient 3 pieds d'épaisseur, un escalier du côté nord permettait d'accéder à une terrasse couvrant la porte, enfin du côté sud un local pour quelques soldats<sup>1</sup>.

Les plans de l'époque de la démolition nous montrent que cette porte s'ouvrait entre deux tours carrées sans saillie à l'extérieur. Nous avons retrouvé un dessin de Blavignac, avec le profil des archivoltes des arcs, qui sont indubitablement antiques. D'autre part, un dessin original, pris du côté de la ville, et une sépia de Hébert, indiquent encore à la retombée des arcs des fragments de moulures d'impostes<sup>2</sup>. Sur la face extérieure, l'arrachement de l'imposte est très visible comme à la porte Normande de Périgueux<sup>3</sup>. Tous ces détails nous confirment l'attribution romaine de cette porte. (Fig. 6.). Elle fut constamment reliée au château voisin dont elle prit le nom et subit quelques transformations au moyen âge, telle que l'ouverture d'une issue latérale sous l'arc, mais qui ne modifièrent pas sensiblement son aspect général. La démolition de ce monument a procuré neuf fragments antiques, dont une inscription funéraire du milieu du III<sup>e</sup> siècle. Les autres sont des débris d'arcs, de pilastres, de panneaux, de frise et de corniche<sup>4</sup>.

La deuxième porte de la ville, au-dessus de l'accès du pont du Rhône, est indifféremment appelée porte du Marché ou de Buel. Avec l'extension de l'agglomération

<sup>1</sup> *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch., Genève*, t. V, p. 91 et suiv.

<sup>2</sup> Musée d'Art et d'Histoire, Vieux Genève : rayon 18, chem. 5 et 6. Cf. aussi *Album de la Suisse romande*, dessin d'Aymonier, livr. 3, février 1842.

<sup>3</sup> A. BLANCHET, *op. cit.*, pl. XVIII, I.

<sup>4</sup> Voir *P.-V. Soc. Hist. et Arch. Genève* des 24 juin et 26 août 1842.

~ Porte du Bourg-de-Four ~  
~ Reconstitution ~

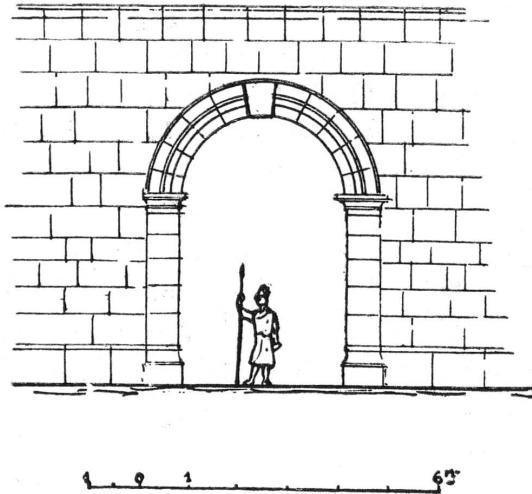


FIG. 6. — Porte du Bourg-de-Four.

du côté du pont, des murs de fortification englobèrent ce nouveau quartier dans la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle et une porte qualifiée de neuve en 1269 fut établie au haut de la Tertasse<sup>1</sup>. Cette nouvelle porte, qui prit aussi plus tard le nom de porte du Marché, de Palais ou de la Tertasse, s'ouvrait dans une tour. Comme cette tour se soudait à angle droit avec l'ancienne porte de Buel, elle en prit souvent le nom et on ne doit pas la confondre avec sa voisine. Ainsi, en 1439, on loue la tour de la porte de Buez (*pro turre porte de Buez*), mais un texte contemporain dans les registres du Conseil nous montre qu'il s'agit de la tour de la porte de la Tertasse<sup>2</sup>. Il en est de même pour les rares mentions où il est question de mettre des gardes dans la tour de Buel (*Buelli* ou *Budelli*)<sup>3</sup>. La première porte du Marché, devenue inutile pour la défense, devait fatalement disparaître. Le 8 avril 1460, le Conseil décide de ne pas la démolir, pour certaines raisons non expliquées, mais le 6 mai de la même année, on lit que Jean Gex, dont la maison touche la dite porte, demande à ce que les syndics viennent voir les travaux qu'il a exécutés dans sa demeure. Les syndics décident de se rendre sur place et de faire inspecter les travaux par des ouvriers<sup>4</sup>. Les comptes de la Communauté mentionnent une discussion à ce sujet. Or, la maison Gex est bien celle du N°29 de la Cité, et les travaux précités, qui devaient toucher au domaine public, ont dû faire disparaître la vieille porte, car il n'en est plus fait mention dès lors. Bonivard nous dit à ce propos: « L'autre chastelet estoit à la tour du Buel là où il y a encores grandes apparoissance de murailles et mesmement de la porte lors estant en la sommité de la rue que l'on dict de la Cité en sortant contre cet endroit. Et s'est trouvé de nostre temps quelques restes et relicques de la ruine d'icelluy en faisant les foussés de la ville: Et premièrement certaines colonnes ou pilliers de pierre de marbre qui demonstre qu'illec avoit quelque chapelle...<sup>5</sup> ». Il est bien probable que ces matériaux provenaient d'édifices antiques et non d'une chapelle dont on aurait certainement gardé la mention. Peut-être sont-ce là les restes de la porte; par fossé il faut entendre des excavations pratiquées sur la voie publique, comme le canal d'écoulement des eaux pluviales et ménagères du Mézel au Rhône, déjà mentionné en 1404<sup>6</sup>. A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, les vestiges de cette porte étaient encore visibles, Spon le note: « Vers le coin de la place qu'on appelle de la Cité où l'on remarque encore quelques encoignures antiques et quelques restes de portail... » Nous n'avons pas d'autres renseignements sur cette porte qui devait être assez semblable à celle du Bourg-de-Four.

\* \* \*

<sup>1</sup> *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. XIV, p. 108, 109, 122.

<sup>2</sup> *Archives d'Etat* : Communauté, comptes 3, fo 73 vo. *Registres du Conseil*, impr. t. I, p. 128, location de Jean Voland le 10 janvier 1430.

<sup>3</sup> *Registres du Conseil*, impr. t. II, p. 128.

<sup>4</sup> *Registres du Conseil*, impr. t. I, p. 408 et 414; Comptes Communauté 7, fo 221 vo.

<sup>5</sup> François BONIVARD : *Chroniques de Genève*, éd. Revilliod, t. I, p. 33.

<sup>6</sup> *Archives d'Etat* ; P. H. n° 374.

A quelle époque l'enceinte réduite de Genève a-t-elle été construite ? L'ancien *oppidum* gaulois devenu trop étroit, l'agglomération urbaine s'était étendue pendant les deux premiers siècles de notre ère sur le plateau actuel des Tranchées et vers le lac. Cette ville ouverte, conçue sur un plan assez régulier, fut certainement réduite en cendres et pillée au moment des invasions barbares<sup>1</sup>. Au moment de sa plus grande extension, Genève n'était cependant qu'un *vicus* de la Viennoise. Les enfouissements monétaires, signes probants des troubles et des dévastations, datent de 259 après J. C., à Saint-Genis, Vandoeuvre, Minzier, etc., 269-270 à Landecy, 277 à Genève, Boutæ et plusieurs autres localités, 285 à Genève et Champanges. Les premiers sont dus aux invasions des Allamans, le dernier à l'insurrection des Bagaudes. Entre 298 et 301, une trouvaille monétaire à Vésenaz coïncide avec une nouvelle incursion des Allamans. Remarquons qu'il s'est trouvé trois enfouissements dans l'agglomération même, dont deux en dedans de l'enceinte sous l'Hôtel municipal et sous l'Evêché et un en dehors à la rue Traversière (de 285). Celui trouvé sous l'Hôtel municipal n'a été ni conservé ni daté, celui trouvé sous l'Evêché est de 277; il contenait douze pièces, dont trois Auréliens en or. Soret croyait que cette trouvaille provenait de Samoëns, mais cette explication est impossible, car on n'a jamais recueilli aucune antiquité dans cette localité et aucun auteur n'a confirmé cette opinion<sup>2</sup>. Jusqu'ici, on n'a pas découvert de monnaie dans les murailles mêmes de Genève; la porte du Bourg-de-Four n'en a point fourni.

Grenoble (*Cularo*), la ville de la Viennoise la plus semblable à Genève, a été fortifiée vers 287, sous Maximien et Dioclétien. Ses portes datent de cette époque, mais il est probable que déjà auparavant ses murs avaient été commencés par les troupes. D'après les constatations générales de M. Adrien Blanchet, la plupart des enceintes réduites de la Gaule se sont élevées entre 265 et 280, principalement sous Probus.

Nous avons encore examiné tous les fragments sortis de la muraille genevoise, au total 24, sans compter l'inscription de Gondebaud. Sur ce chiffre, il n'y a que trois inscriptions, en comprenant celle de la Tour Baudet et quatre fragments de statues. La première inscription (Nº XVII, 8 et 9), encastrée à la porte du Bourg-de-Four, est un tombeau élevé à la famille de *Titus Flavius*. Il est orné d'un griffon que l'on a voulu considérer comme une sculpture burgonde. L'inscription ne peut se placer qu'au début du III<sup>e</sup> siècle peut-être sous le règne de Claude II (268-270); d'autre part,

<sup>1</sup> Cf. pour le plan, le tracé du faubourg de Saint-Victor ; Louis BLONDEL : « Les faubourgs de Genève au XVe siècle », dans *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch. Genève*, série in-4<sup>o</sup>, t. V, pl. I, p. 64.

<sup>2</sup> Voir pour ces enfouissements monétaires : Frédéric SORET dans *Mém. et Doc. Soc. Hist. et Arch. Genève*, t. I, 1<sup>re</sup> partie, p. 237-241. — Adrien BLANCHET : *Les trésors de monnaies romaines et les invasions germaniques de Gaule*, 1900. — Ch. MARTEAUX et M. LEROUX : *Boutae (Annecy)*, 1913, p. 486 et suiv.

les griffons sont bien connus dans les décosations antiques<sup>1</sup>. La deuxième (XXI, 11) est l'enseigne d'une propriété particulière, probablement de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle. La troisième, sur la tour Baudet, est une inscription funéraire du début du III<sup>e</sup> siècle. Quant aux fragments d'architecture, ils datent tous des II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles. Bien qu'on ait voulu rattacher quelques sculptures, comme le panneau avec ornements à treillis (N<sup>o</sup> 46), à l'époque burgonde, il n'est pas douteux que toutes sont des pièces de l'époque romaine. On ne doit pas oublier qu'en province la sculpture était souvent médiocre et ne reflétait que de loin les monuments de Rome. Ce rapide examen des blocs antiques provenant de la base de l'enceinte ne comprend aucune pièce postérieure à la première moitié du III<sup>e</sup> siècle.

Il nous paraît probable que Genève n'a pas attendu les dernières invasions pour se fortifier. Déjà après 270, deuxième série des trésors monétaires, la ville avait dû beaucoup souffrir de ces incursions réitérées et des ravages causés par Tetricus dans la Viennoise. Une fois la barrière du Rhin franchie, au-delà du plateau suisse, le lac Léman et les défilés du Rhône offraient un obstacle que les légions romaines ont dû utiliser pour les fortifier. Le point d'appui principal, comme au temps de César, était de nouveau Genève, tête de pont, sortie naturelle à l'issue du barrage formé par le lac. Une tradition, ou plutôt une légende assez ancienne, raconte à la suite de récits fabuleux que Genève entièrement brûlée aurait été reconstruite par l'empereur Aurélien (270-275), qui lui aurait un temps donné son nom et des franchises importantes. Bonivard mentionne cette opinion et pense que Sabellicus qui écrivait en 1498 a été le premier auteur sérieux à l'émettre<sup>2</sup>. La chronique de Jacques de Bergame, dans son *Supplementum chronicarum*, rapporte déjà les mêmes faits en 1483, mais confond dans son récit Genève et Orléans (*Gebenna et Genabum*)<sup>3</sup>. Cependant, ces auteurs ne faisaient que répéter une chronique plus ancienne, dite du Pays de Vaud<sup>4</sup>. Beaucoup d'historiens ont daté cette fantaisie historique du XIII<sup>e</sup> siècle, époque à laquelle ce récit s'arrête. Mais n'ayant encore pu trouver aucun manuscrit réellement ancien de cette chronique, nous ne pouvons trancher la question. D'autres villes, comme Dijon, attribuent aussi à Aurélien, fondateur des murs de Rome, la construction de leurs murailles<sup>5</sup>. Il est en effet possible que cet empereur, après avoir battu Tetricus en 273 à Châlons-sur-Marne, ait pu venir dans notre région réparer les ruines commises par les barbares. Malgré le peu de créance

<sup>1</sup> Voir pour ces inscriptions : E. DUNANT, *op. cit.*

<sup>2</sup> Marc-Antoine COCCIUS SABELLICUS : *Rapsodiae historiarum*, éd. Badius 1527-1528, p. 124.

<sup>3</sup> Léonard BAULACRE : *Oeuvres historiques et littéraires publiées par Ed. Mallet*, 1857, t. I, p. 29 et suiv.

<sup>4</sup> Il y a de nombreuses copies de cette chronique. Les plus anciennes sont aux *Archives d'Etat*. Ms. hist. 109, f° 63 et suiv., en partie en latin avec notes de Michel Roset, et copie complète *ibid.*, p. 535, ainsi que Savyon, ms. cité.

<sup>5</sup> Grégoire DE TOURS, dans *Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, p. 197; t. IV, p. 59c.

accordée à cette vague tradition, il est curieux de constater que les faits archéologiques viennent parler en sa faveur. C'est bien vers 274 que plusieurs agglomérations (*vici*) et villas de la Viennoise se relèvent de leurs ruines et que de nombreuses grottes-refuges sont aménagées pour la défense<sup>1</sup>. Cette date nous semble cependant trop ancienne pour Genève et nous croyons qu'il faut reporter la construction hâtive de ses murs au règne de Probus, très probablement après la nouvelle invasion des Alamans, invasion décelée par l'enfouissement monétaire de l'Evêché en 277.

Guidés par la nature des lieux, les habitants du III<sup>e</sup> siècle établissent leurs murailles avec les matériaux de la ville détruite, à peu près sur l'emplacement des fortifications de l'*oppidum* gaulois cité par César. Ainsi, après l'extension florissante de la ville ouverte des débuts de l'Empire, Genève a dû revenir aux limites réduites du 1<sup>er</sup> siècle avant J. C. Mais si sa superficie construite a considérablement diminué, son importance politique au contraire s'est accrue. De simple *vicus*, elle devient, vers la fin du III<sup>e</sup> siècle, une *civitas*, avec toutes les prérogatives attachées à ce titre.

<sup>1</sup> *Boutae*, p. 488.

